Irlande : entrée en vigueur de la loi anti-blasphème

04/01/2010 à 17h47

En Irlande, critiquer une religion pourra désormais être puni d'une amende de 25 000 euros. Citations à l'appui, les athées mettent la justice au défi de sanctionner les plus grands blasphémateurs de l'histoire, Jésus en tête.



La loi sur la diffamation est entrée en vigueur ce 1er janvier. Au départ, elle devait simplement réactualiser le droit de la presse irlandais. Elle va en fait beaucoup plus loin.

Son article 36 crée un délit de blasphème, puni d'une amende maximum de 25 000 euros. Une mesure dénoncée par les militants laïcs, alors que l'auteur de l'une des caricatures de Mahomet vient d'échapper à un assassinat.

La loi s'applique à toutes les religions, pas seulement au catholicisme dominant en Irlande. Elle définit ainsi le blasphème :

« Des propos grossièrement abusifs ou insultants sur des éléments considérés comme sacrés par une religion, et choquant ainsi un nombre substantiel de fidèles de cette religion. »

La définition laisse une certaine liberté d'interprétation aux juges. L'association Atheist Ireland a donc décidé de tester leur sévérité. Elle vient de mettre en ligne une liste de 25 citations pouvant être jugées blasphématoires. Des citations qu'elle est notamment allée chercher dans le Nouveau Testament.

Suite